

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2016 A VALDAMPIERRE

Monsieur VANDENABEELE souhaite la bienvenue dans sa commune de Valdampierre qui vient de franchir le seuil des 1 000 habitants. Il rappelle que sa commune était membre de la Communauté de Communes du Thelle – Bray avant sa dissolution et constate la grande différence entre ces deux intercommunalités : la CCS menant de très nombreuses actions en faveur des communes tout en préservant ses capacités financières.

Monsieur LOGEAY exprime sa surprise quant aux dépenses qui vont être proposées dans le cadre du vote du budget. Il explique que la CCS est une collectivité très riche mais qui commence à subir certaines dérives en matière de dépenses d'investissement. Il estime que certaines de ces dépenses ne sont pas utiles à l'image du 3ème ascenseur de la gare de Méru, du local de rugby ou de la liaison douce entre Bornel et Fosseuse. Il serait préférable d'aider les habitants des petites communes qui resteront en assainissement non collectif. Il conclut en expliquant que pour le budget 2018 il serait mieux de penser à ceux qui en ont moins.

Monsieur JANTOLEK s'interroge sur le financement de l'assainissement non collectif et notamment sur l'existence d'une redevance sur le prix de l'eau.

Monsieur TOSCANI explique que pour défendre un sujet légitime, il est mal venu de dénigrer d'autres projets tout aussi légitimes et anciens.

Monsieur le Président rappelle que l'objectif de la CCS est de satisfaire l'ensemble des communes en ajoutant que toutes sont déjà très bien équipées.

Monsieur LAGNY estime qu'il serait souhaitable que la CCS prenne la compétence en matière de centres de loisirs.

Madame RIGOLLET-LEROY ajoute que cette compétence pourrait être étendue à la petite enfance.

I – Secrétaire de séance

Madame Sandrine LE CORRE est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

II - Approbation du compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Le compte-rendu du débat d'orientation budgétaire 2017 **est adopté à l'unanimité.**

III - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 17 novembre 2016

Le compte-rendu du conseil communautaire du 17 novembre 2016 **est adopté à l'unanimité.**

IV – Décision modificative n°2 – Budget général

Monsieur FOURNIER présente la décision modificative n°2 du budget général qui a pour objet essentiel d'ajuster en section d'investissement les crédits de paiements individualisés sur les autorisations de programme votées dans le cadre du budget primitif 2016.

Au total, cette décision modificative est équilibrée en recettes **et en dépenses à la somme de 0 €uro** uniquement en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°2 du budget général.

V – Rapport sur l'égalité femmes-hommes

Monsieur le Président explique qu'en application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Pour les communes et EPCI : l'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « *Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.... Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants.* »

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « *un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et (il) décrit les orientations pluriannuelles.* »

Monsieur le Président présente donc le rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes au sein de la Communauté de Communes des Sablons.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

VI – Budget primitif 2017

Monsieur FOURNIER présente la section de fonctionnement du budget général qui est équilibrée à la somme de 17 696 097,00 €uros.

Monsieur GUDEFIN présente ensuite l'ensemble des crédits d'investissement inscrits dans ce budget primitif 2017 (11 928 669,02 €uros).

Monsieur VASQUEZ s'interroge sur les 100 000 €uros inscrits pour la rénovation du logement de l'ancienne piscine.

Madame LEGRAND explique qu'il s'agit de rénover le logement situé à l'étage du bâtiment de l'ancienne piscine. Ce logement fera ensuite l'objet d'une location et générera ainsi des recettes pour la CCS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue (Madame LE GUEIN et Monsieur TELLIER s'étant abstenus) approuve le budget primitif 2017 du budget général dont le montant global s'élève à 29 624 766,02 €uros.

Madame LEGRAND présente ensuite l'ensemble des budgets annexes.

Budget annexe « Transports »

Ce budget est équilibré à la somme de **1 325 300,00 €uros**.

- section d'exploitation : 1 227 650,00 €uros

- section d'investissement : 97 650,00 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « Transports ».

Budget annexe « Musée de la Nacre »

Ce budget est équilibré à la somme de **783 025 €uros** uniquement en section d'exploitation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « Musée de la Nacre ».

Budget annexe « Piscine Aquoise »

Ce budget est équilibré à la somme de **1 150 000 €uros** uniquement en section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à la majorité absolue (Madame LE GUEIN et Monsieur TELLIER s'étant abstenus) le budget annexe « Piscine Aquoise ».

Budget annexe « portage de repas »

Ce budget est équilibré à la somme de **120 800 €uros**.

- section d'exploitation : 117 800 €uros

- section d'investissement : 3 000 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « Portage de repas ».

Budget annexe « ZA les Vallées »

Ce budget est équilibré à la somme de **1 260 000 €uros**.

- section de fonctionnement : 630 000 €uros
- section d'investissement : 630 000 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « ZA les Vallées».

Budget annexe « ZA Ivry le Temple »

Ce budget est équilibré à la somme de **390 000 €uros**.

- section de fonctionnement : 260 000 €uros
- section d'investissement : 130 000 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « ZA Ivry le Temple ».

Budget annexe « Parc de stationnement »

Ce budget est équilibré à la somme de **75 732,20 €uros**.

- section de fonctionnement : 75 000,00 €uros
- section d'investissement : 732,20 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « Parc de stationnement ».

Budget annexe « Ancien site Norinco »

Ce budget est équilibré à la somme de **2 750 000 €uros**.

- section d'exploitation : 1 385 000 €uros
- section d'investissement : 1 365 000 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « Ancien site Norinco ».

Budget annexe « assainissement »

Ce budget est équilibré à la somme de **60 000 €uros**

- section d'exploitation : 50 000 €uros
- section d'investissement : 10 000 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « Assainissement ».

Budget annexe « cafétéria »

Ce budget est équilibré à la somme de **12 326 €uros**

- section d'exploitation : 12 200 €uros
- section d'investissement : 126 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « cafétéria ».

Budget annexe « séminaires »

Ce budget est équilibré à la somme de **16 150 €uros** uniquement en section d'exploitation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « séminaires ».

Budget annexe : création et gestion d'un hôtel

Ce budget est équilibré à la somme de **89 000 €uros**
section d'exploitation : 45 000 €uros
section d'investissement : 44 000 €uros

Monsieur LE MAREC s'interroge sur le choix du futur gestionnaire.

Monsieur le Président explique que le gestionnaire envisagé est toujours le même et qu'il espère présenter un projet de contrat de bail commercial lors du prochain conseil communautaire qui devrait avoir lieu fin janvier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à la majorité absolue (Madame LE GUEIN et Messieurs MAYOT et TELLIER ayant voté contre) le budget annexe « création et gestion d'un hôtel ».

Budget annexe « ZA Reine Blanche »

Ce budget est équilibré à la somme de **3 286 280 €uros**.
- section de fonctionnement : 1 643 140 €uros
- section d'investissement : 1 643 140 €uros

Monsieur le Président informe le Conseil que la société ZODIAC va créer 30 emplois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe « ZA Reine Blanche ».

VII – Gare de Méru : création d'un troisième ascenseur

Monsieur le Président explique que dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de la gare de Méru avec la création de deux ascenseurs sur les quais, la SNCF a proposé la création d'un troisième ascenseur au niveau de l'escalier existant sur la plateforme multimodale qui permet à la fois d'accéder aux quais depuis les quartiers Ouest de Méru sans passer par la gare et aux habitants de ces quartiers d'accéder au centre-ville de Méru.

Le coût de cet investissement pour la Communauté de Communes des Sablons serait de 537 000 €uros.

Monsieur VANHOUTTE estime qu'il est indispensable que la SNCF s'engage à faciliter les travaux de démolition de la halle de marchandises avant de signer un avenant pour le financement de ce troisième ascenseur.

Madame LEGRAND ajoute qu'une demande pour ajouter un paragraphe dans la convention sur cette question a été faite auprès de la SNCF qui a refusé de lui donner une suite favorable.

Monsieur le Président ajoute que l'avenant à la convention de financement mentionne une subvention de la région qui pour autant n'est pas officiellement acquise.

Madame LEBLANC explique que cet accès à la gare est considéré par la SNCF comme un accès secondaire alors qu'en réalité il s'agit d'un second accès principal puisqu'il se situe du côté de la gare routière et à proximité de nombreux stationnements. Dès lors la SNCF devrait financer ces travaux.

Monsieur le Président estime qu'il est essentiel de mettre en accessibilité la gare de Méru mais qu'il convient néanmoins de prendre le temps de bien étudier ce dossier.

Madame RAVIER explique qu'effectivement il s'agit d'un enjeu majeur pour les usagers de la gare.

Monsieur le Président propose de surseoir à statuer pour permettre de poursuivre les discussions avec la SNCF sur les modalités de mise en accessibilité de la gare et sur la démolition de la halle de marchandises.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le sursis à statuer sur cette question.

VIII – Demandes de subventions DETR

Monsieur le Président demande de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subventions au titre de la DETR pour les opérations suivantes :

1. actions liées à l'emploi : achat d'un véhicule et de matériel informatique pour l'archiviste (50 %)
2. Aménagements touristiques : création de la liaison douce Bornel – Fosseuse (35 % avec un plafond de dépenses à 600 000 € HT)
3. Assainissement pluvial : 40 % avec 150 000 € HT de dépenses HT
4. Parking de desserte des équipements publics et logements sociaux : parking Diderot de Méru (40 % avec un plafond de dépenses à 70 000 € HT)
5. Aménagements spécifiques : carrefour giratoire de Méru – intermarché (40 % avec un plafond de dépenses à 100 000 € HT)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à déposer ces dossiers de demande de subvention.

IX – Demandes de subventions SMTCO

Monsieur le Président demande de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise pour l'achat d'un minibus (estimation 90 000 € HT) et le cas échéant pour la création du troisième ascenseur de la gare de Méru.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à déposer ces dossiers de demande de subvention.

X – Taxe de séjour : exonération

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a approuvé la création de la taxe de séjour par délibération du 29 septembre dernier.

Une exonération de cette taxe peut être accordée en fonction du tarif individuel de la nuitée.

Monsieur le Président propose de fixer ce seuil d'exonération à 10 €uros par nuité et par personne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve la fixation du seuil d'exonération à 10 €uros par nuité et par personne.

XI – Service d'archivage mutualisé

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du schéma de mutualisation de la CCS avait été retenu le projet de création d'un service d'archivage mutualisé.

C'est dans ce cadre que le Conseil Communautaire a approuvé le 29 septembre dernier la création d'un emploi d'attaché de conservation – spécialité archiviste.

Monsieur le Président présente ensuite le projet de convention relatif au service d'archivage mutualisé qui définit les missions de l'archiviste, les responsabilités respectives de la CCS et des communes faisant appel à ce service et les conditions financières d'utilisation de ce service.

Le tarif proposé est fixé à 175 €uros par jour sur la base d'une journée de 7 heures.

Il rappelle que les communes seront libres de faire appel ou non à ce service.

Monsieur LE MAREC explique qu'il a fait appel aux services des archives départementales pour ses archives communales et que cette prestation était gratuite.

Madame RAVIER explique qu'il faut opérer une distinction entre les différentes catégories d'archives et que les archives départementales ne gère qu'une partie de cette question.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise à la création du service d'archivage mutualisé et approuve les tarifs proposés.

XII – Commission d'appel d'offres : renouvellement

Cette question est retirée de l'ordre du jour dans la mesure où la CCS disposait déjà d'une CAO comprenant 5 membres titulaires.

XIII – Election d'un délégué au SMAS

Monsieur le Président demande de respecter une minute de silence à la suite du décès de Monsieur Daniel INGWILLER qui avait été élu représentant titulaire de la CCS au sein du SMAS.

Afin de le remplacer, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau représentant. Messieurs VASQUEL et CHEVALLIER ayant fait acte de candidature, il est procédé à une élection à bulletin secret.

Monsieur VASQUEZ est élu avec 29 voix contre 22 à Monsieur CHEVALLIER.

XIV – Opération façade

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions dont les dossiers ont été retenus par la commission « opération façade » :

- SCI de SA Investissements : 5 000,00 €uros (Méru)
- SCI de SA Investissements : 5 000,00 €uros (Méru)
- Monsieur DENYS : 2 818,20 €uros (Saint Crépin Ibouvillers)
- M. et Mme FOURNIER : 10 000,00 €uros (Méru)
- SCI LW : 4 950 €uros (Méru)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'octroi de ces subventions (Madame FOURNIER n'ayant ni assisté aux débats, ni participé au vote).

XV – Abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la ville

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, de la loi de finances 2015 qui confirme le rattachement de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties, les services de l'Etat sollicitent la CCS pour signer une convention qui fixera le cadre juridique des engagements en matière d'abattement de TFPB de l'Etat, de la CCS, de la ville de Méru et des bailleurs sociaux présents dans le périmètre du contrat de ville « Quartier de la Nacre ».

Monsieur le Président rappelle que la CCS a fixé son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 0 % et qu'en conséquence l'abattement proposé n'aura aucune conséquence tant pour la CCS que pour les bailleurs.

Madame RAVIER explique que pour la ville de Méru, cet abattement représente une perte de 150 000 €uros de recettes et qu'à ce titre il est indispensable que les bailleurs présentent de véritables engagements pour l'amélioration des conditions de vie des habitants de ce quartier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

XVI – Subvention à l'Office de Tourisme des Sablons en Pays de Nacre

Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2017 à l'Office de Tourisme des Sablons en Pays de Nacre (94 000 €uros).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'octroi de cette subvention.

XVII – Subvention à l'association Les Cheveux d'Or des Sablons

Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2017 à l'Association Les Cheveux d'Or des Sablons (13 000 €uros).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'octroi de cette subvention (Madame RAVIER et Messieurs TOSCANI, MAYOT, JANTOLEK, LETELLIER et MARANDET n'ayant ni assisté aux débats, ni participé au vote).

XVIII – Mise en place de l'entretien professionnel pour les agents contractuels

Monsieur le Président explique que le décret du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux substitue l'entretien professionnel à la notation.

Ce dispositif a été étendu à l'ensemble des agents contractuels.

Monsieur le Président propose donc d'étendre à ces agents les critères d'appréciation de la valeur professionnelle tels qu'ils avaient été définis pour les fonctionnaires territoriaux et que vous trouverez en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les conditions de mise en place de l'entretien professionnel pour les agents contractuels.

XIX – Indemnités dues au trésorier

Monsieur le Président propose d'accorder à Monsieur DIEDRICH les indemnités de conseil et de budget pour le deuxième semestre 2016 (1 405,19 €uros brut).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'octroi des indemnités de conseil et de budget à Monsieur DIEDRICH.

XX – Liste des décisions du 1^{er} juin 2016 au 30 novembre 2016

Monsieur le Président présente la liste des décisions prises entre le 1er juin 2016 et le 30 novembre 2016 que vous trouverez en annexe.

Le Conseil Communautaire en prend acte.